



Aider les avocats et la profession à relever les défis posés par un environnement en mutation permanente

Au sein d'une communauté économique et sociale toujours plus complexe, le Conseil National des Barreaux a une vocation nationale d'intérêt général. Il se doit d'œuvrer avec toutes ses composantes, pour que la profession d'avocat devienne une profession adaptée à ce qu'en attendent les usagers. Il doit notamment, analyser les problèmes, proposer des stratégies, susciter des réformes, mettre au point des outils à la disposition des barreaux et des confrères. C'est pour cela qu'un Observatoire a été mis en place au sein du Conseil National des Barreaux dont les travaux sont assurés par Pascale Honorat.

La mission de l'Observatoire est, à la fois, de recenser et collecter des données statistiques et des informations économiques concernant la profession d'avocat et le marché du droit ; d'analyser les données pour avoir une image réelle de la profession et des tendances ; de procéder à des études de marché sur le positionnement des avocats et des concurrents, sur les demandes et attentes des clients afin de tirer de ces analyses et études des recommandations, et des outils d'aide à la décision pour les avocats. Au-delà, l'Observatoire a vocation à être une véritable cellule de veille et de prospective au service des avocats et du développement de la profession.

Aujourd'hui, l'Observatoire publie une radiographie de la profession d'avocat qui est la synthèse de ses premiers travaux statistiques, travaux qui se placent, à la fois, dans un contexte de mondialisation croissante et de transfert des compétences vers les collectivités territoriales. Par choix une double approche a été privilégiée : une forte dimension régionale et un suivi sur plusieurs années pour mieux voir les évolutions de fond.

Plus concrètement cette radiographie dresse, pour chacune des régions françaises, une cartographie de la profession qui met en évidence les particularités et différences existantes d'une région à l'autre. Le lecteur, qu'il soit avocat, ou non, y trouvera non seulement des données démographiques, des informations sur les modes d'exercices, les revenus, l'aide juridictionnelle et la formation mais aussi des données économiques.

Au travers de ces chiffres professionnels et économiques, notre ambition n'est pas d'apporter des réponses directes mais plutôt de fournir à chacun les indicateurs et grilles d'analyse à même de nourrir une réflexion ou de permettre de bâtir une stratégie.

Alain HOLLANDE
Vice-président

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Remerciements | 8 |
| Avant-propos | 9 |
| Chiffres clés de la profession | 12 |
| | |
| I - France | 13 |
| Synthèse | 14 |
| | |
| I.1 - DEMOGRAPHIE | 15 |
| Indicateurs économiques | 16 |
| I.1.1 Effectifs | 17 |
| I.1.2 Répartition H/F | 20 |
| I.1.3 Ages moyen et ancienneté | 21 |
| I.1.4 Densité | 24 |
| I.1.5 Avocats étrangers | 26 |
| I.1.6 Formation | 28 |
| | |
| I.2 - ACTIVITE ECONOMIQUE | 31 |
| Indicateurs économiques | 32 |
| I.2.1 Revenus | 33 |
| I.2.2 Modes et Structures d'exercice | 41 |
| I.2.3 Spécialisations | 47 |
| I.2.4 Bureaux secondaires | 49 |
| I.2.5 Aide Juridictionnelle | 50 |
| I.2.6 Emplois : salaires des cabinets d'avocats | 54 |
| | |
| II – La France en 7 grandes régions | 61 |
| | |
| II.1 - NORD-EST | 63 |
| II.1.1 Effectifs | 64 |
| II.1.2 Densité | 64 |
| II.1.3 Avocats étrangers | 65 |
| II.1.4 Revenus | 65 |
| II.1.5 Modes et Structures d'exercice | 65 |
| II.1.6 Spécialisations | 66 |
| II.1.7 Bureaux secondaires | 66 |
| II.1.8 Aide Juridictionnelle | 66 |
| II.1.9 Emplois Induits | 66 |

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| II.2 - NORD-OUEST | 67 |
| II.2.1 Effectifs | 68 |
| II.2.2 Densité | 68 |
| II.2.3 Avocats étrangers | 69 |
| II.2.4 Revenus | 69 |
| II.2.5 Modes et Structures d'exercice | 69 |
| II.2.6 Spécialisations | 70 |
| II.2.7 Bureaux secondaires | 70 |
| II.2.8 Aide Juridictionnelle | 70 |
| II.2.9 Emplois Induits | 70 |
| | |
| II.3 - EST | 71 |
| II.3.1 Effectifs | 72 |
| II.3.2 Densité | 72 |
| II.3.3 Avocats étrangers | 73 |
| II.3.4 Revenus | 73 |
| II.3.5 Modes et Structures d'exercice | 73 |
| II.3.6 Spécialisations | 74 |
| II.3.7 Bureaux secondaires | 74 |
| II.3.8 Aide Juridictionnelle | 74 |
| II.3.9 Emplois Induits | 74 |
| | |
| II.4 - ILE DE FRANCE | 75 |
| II.4.1 Effectifs | 76 |
| II.4.2 Densité | 76 |
| II.4.3 Avocats étrangers | 77 |
| II.4.4 Revenus | 77 |
| II.4.5 Modes et Structures d'exercice | 77 |
| II.4.6 Spécialisations | 78 |
| II.4.7 Bureaux secondaires | 78 |
| II.4.8 Aide Juridictionnelle | 78 |
| II.4.9 Emplois Induits | 78 |
| | |
| II.5 - SUD-OUEST | 79 |
| II.5.1 Effectifs | 80 |
| II.5.2 Densité | 80 |
| II.5.3 Avocats étrangers | 81 |
| II.5.4 Revenus | 81 |
| II.5.5 Modes et Structures d'exercice | 81 |
| II.5.6 Spécialisations | 82 |
| II.5.7 Bureaux secondaires | 82 |
| II.5.8 Aide Juridictionnelle | 82 |
| II.5.9 Emplois Induits | 82 |

| | |
|---|------------|
| II.6 - SUD-EST MÉDITERRANÉE | 83 |
| II.6.1 Effectifs | 84 |
| II.6.2 Densité | 84 |
| II.6.3 Avocats étrangers | 85 |
| II.6.4 Revenus | 85 |
| II.6.5 Modes et Structures d'exercice | 85 |
| II.6.6 Spécialisations | 86 |
| II.6.7 Bureaux secondaires | 86 |
| II.6.8 Aide Juridictionnelle | 86 |
| II.6.9 Emplois Induits | 86 |
| | |
| II.7 - DOM-TOM | 87 |
| II.7.1 Effectifs | 88 |
| II.7.2 Densité | 88 |
| II.7.3 Avocats étrangers | 88 |
| II.7.4 Revenus | 89 |
| II.7.5 Modes et Structures d'exercice | 89 |
| II.7.6 Spécialisations | 89 |
| II.7.7 Bureaux secondaires | 89 |
| II.7.8 Aide Juridictionnelle | 90 |
| II.7.9 Emplois Induits | 90 |
| | |
| III - Etudes | 91 |
| III.1 Perception qu'on les avocats de leur métier | 93 |
| III.2 Les avocats et les collectivités locales | 98 |
| | |
| CONCLUSION | 101 |
| | |
| Glossaire | 102 |

Remerciements

Nous remercions vivement pour leur aimable collaboration et la mise à disposition des données nécessaires à la réalisation de ce Cahier du Conseil National des Barreaux « Avocats : faits et chiffres » réalisé par l'Observatoire : la Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF), l'Association Nationale d'Assistance Administrative et Fiscale des avocats (ANAAFA), l'Union Nationale des Carpa (UNCA), l'APBF (prévoyance des avocats) et la Crepa (prévoyance des salariés d'avocats), ainsi que les Directions économiques et statistiques des Ministères, et notamment la Chancellerie (Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS) et la Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services du Ministère de l'économie et des finances (Decas), pour leur soutien et implication dans les travaux de l'Observatoire.

Avant-propos

L'Observatoire s'est toujours attaché à mettre en relief les évolutions de fond et les tendances en opposition avec les variations conjoncturelles. Les données présentées par l'Observatoire dans ce cahier portent sur plusieurs années, selon les sujets et les sources utilisées, huit ans en général. Le lecteur pourra s'étonner que selon les sujets l'année prise en référence varie : pour les plus récentes entre 2004, 2003 et 2002 et pour les plus anciennes entre 1997 et 2000. Cela est dû à la non disponibilité de certaines données ou non accessibilité, ou encore aux délais de réalisation de l'étude. Aussi souvent que cela a été possible, l'Observatoire a privilégié les données 2004 et 1997. Dans tous les cas, l'antériorité des séries permet de bien percevoir les évolutions à moyen et long terme.

L'Observatoire a choisi de structurer son approche par régions, de dépasser l'approche administrative habituelle par Cour d'appel en adoptant une approche administrative plus économique que juridique afin d'opérer aussi souvent que possible des rapprochements économiques. L'Observatoire a pour cela établi un tableau des équivalences administratives à même de lui permettre de passer d'un système à l'autre facilement.

Pour permettre une meilleure appréciation des évolutions, la région Ile de France qui regroupe deux des plus importants barreaux de France : Paris et Nanterre, a été dédoublée. Une région Ile de France II a été intégrée aux tableaux, elle regroupe les effectifs et les revenus des barreaux rattachés à l'Ile de France à l'exception de ceux de Paris et Nanterre et permet de mieux suivre les barreaux qui ceignent la capitale.

De même, une ligne France II a été intégrée, elle comprend l'Ile de France II et toutes les régions de province y compris, quand cela est possible les DOM-TOM.

Pour les données communiquées par la Caisse Nationale des Barreaux Français, on notera que : les revenus indiqués n'incluent pas les avocats de moins d'un an d'exercice, que les données portent sur les exercices fiscaux annuels, lesquels se terminent au 31 décembre de l'année considérée, que la Caisse Nationale des Barreaux Français ne prend en compte dans ses données que les avocats cotisant effectivement à la CNBF ce qui correspond en 2003, à 97 % des avocats de France. Se trouvent donc exclus des données présentées et du calcul des revenus, les anciens conseils juridiques salariés affiliés au régime général après la fusion des deux professions.

L'adhésion à un centre de gestion agréée étant libre, l'ANAFA représente aujourd'hui 60 % de l'ensemble des avocats non salariés au niveau national.

A noter que, la représentativité de ces deux organismes peut varier sensiblement d'une région à l'autre. Les données présentées pour les régions ne sont pas pondérées en fonction du poids de la région.

D'autre part, les revenus pris en considération ne tiennent pas compte du temps consacré à l'exercice professionnel qui peut varier sensiblement d'un avocat à un autre.

Chiffres clés de la profession

Au premier janvier 2005, le nombre des avocats en France s'élevait à 43.977 dont 7.123 avocats stagiaires. En 2004, dernière année pleine, l'effectif se composait de 42 609 avocats, la croissance annuelle était de 4,3 %, 84 % des avocats étaient inscrits au tableau et 16 % sur la liste du stage.

Hommes/femmes - Les femmes représentaient 47,3 % de l'ensemble des avocats en exercice et 44,8 % des avocats inscrits au tableau et 60,6 % des avocats stagiaires. Ce taux est supérieur à celui de l'Allemagne ou même de l'Angleterre. L'âge moyen des avocats en France est de 41,9 ans, l'âge moyen des femmes est inférieur à 40 ans (38,9 ans) et celui des hommes est proche de 45 ans (44,6 ans).

Etrangers - Il y avait en 2004, 2,8 % d'avocats étrangers dont 43,5 % étaient des ressortissants de l'Union Européenne et 903 avocats en France étaient inscrits à un barreau étranger (2% de l'effectif).

Formation - En 2005 en France, le nombre d'étudiants dans les centres de formation initiale des avocats s'élève à 3 326 dont 91,6 % sont des élèves avocats, les 8,4 % restant étant des docteurs en droit. Au 31 décembre 2003, 91 % des avocats exerçaient en mode libéral : collaborateurs, individuels et associés, et 8 % en mode salarié.

Modes d'exercice - Sur les 35 773 avocats inscrits au tableau :

- 40 % (14 145) exerçaient à titre individuel, soit + 1,8 % en évolution annuelle
- 35 % (12 485) exerçaient en qualité d'associé, soit 6,6 % de croissance annuelle
- 18 % (6 549) exerçaient en qualité de collaborateur, soit 5,5 % de croissance annuelle
- 7 % (2 594) exerçaient en qualité de salarié, soit une diminution de 1,6 %

Revenus - En 2003, les revenus cumulés déclarés par l'ensemble des avocats se sont élevés à 2,544 milliards d'euros, dont 1,493 milliard réalisé en Ile de France. Le quart des revenus déclarés par l'ensemble des avocats en 2003 a été généré par 61 % des avocats. 25 % des avocats de France perçoivent 5 % des revenus globaux de la profession, la moitié perçoit 17,4%, les trois quarts 38 %. Le dernier quartile perçoit plus de 60 % des revenus. Les recettes nettes moyennes annuelles des avocats collaborateurs se sont établies en 2003 à 49 508, celles des individuels à 132 434 € et celles des associés à 301 722 €.

Aide Juridique - En 2004, l'ensemble des dotations disponibles dans le cadre de l'aide juridique s'est élevé à 292,65 millions. L'aide juridictionnelle représente 93 % de la dotation totale. Tous domaines confondus il y a eu 726.069 missions de base et 9,540 millions d'unités de valeur effectuées. Le domaine civil a représenté 50 % des missions et 67 % des unités de valeurs et le domaine pénal 48 % des missions et 31 % des UV.

Emplois induits - En 2003, le nombre de personnes employées dans les cabinets d'avocats, y compris celles travaillant à temps partiel, était de 31 921, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année précédente. Le ratio : nombre d'emplois générés / nombre des avocats s'établit à 0,78. C'est-à-dire qu'un avocat induit en moyenne un emploi annuel « non-avocat » de 4/5ème de temps.

Régions

L'Ile de France concentre 49 % des avocats de France, 65 % des stagiaires et 46 % des avocats inscrits au tableau. La densité de l'Ile de France est de 187 avocats pour 100.000 habitants sachant que la densité sur Paris est de 806 a./100.000 h.. La 2ème région la plus dense : PACA compte 87,6 a/100.000 h. à comparer à la densité nationale qui est de 70,6 et à celle de la France hors Paris et Nanterre qui est de 41,3 a./100.000 h.